
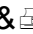




**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2017**

 &  03 88 70 60 43

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg.

Etaient présents :

L'adjoint au Maire : M. VAUT Patrick.

Les conseillers : Mmes NEFF Stéphanie et UMECKER Marie-Antoinette, MM. HUSSER Cédric, MUCKENSTURM Stéphane, VIX Mathieu et WALTHER Christophe.

Absents excusés : MM. BURG Denis (qui donne procuration à Frédéric GEORGER), LEHMANN Claude (qui donne procuration à Patrick VAUT) et WENDLING Lucien (qui donne procuration à Marie-Antoinette UMECKER).

ORDRE DU JOUR :

- 2017-14. Adoption du PV de la séance du 16 février 2017
- 2017-15. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2017-16. Adoption du compte administratif 2016
- 2017-17. Adoption du compte de gestion 2016
- 2017-18. Affectation de résultat 2016
- 2017-19. Vote des taux des taxes locales
- 2017-20. Adoption du budget primitif 2017
- 2017-21. Mise aux normes PMR mairie : choix du maître d'œuvre
- 2017-22. Indemnités des élus : augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2017-23. Reversement à l'AF du produit de la chasse
- 2017-24. Demandes de subvention
- 2017-25. Divers et informations

2017-14 Adoption du PV de la séance du 16 février 2017

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2017 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

2017-15 Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. HUSSER Cédric, candidat, est désigné **à l'unanimité** secrétaire de séance par le conseil municipal.

2017-16 Adoption du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire soumet aux conseillers le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	135 014,15	196 595,97
Section INVESTISSEMENT	63 363,78	69 094,85
Report en section de Fonctionnement (002)		128 128,17
Report en section d'Investissement (001)		133 494,39
Restes à réaliser	48 000,00	
TOTAL	246 377,93	527 313,38

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAUT Patrick, Adjoint au Maire, adopte **à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2016.

2017-17 Adoption du compte de gestion 2016 - Commune

Soumis par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte **à l'unanimité** le compte de gestion de l'exercice 2016 de la commune présenté par Madame FISCHER Simone, Receveur Municipal, dont les écritures concordent rigoureusement avec celles du compte administratif du même exercice.

2017-18 Affectation de résultat 2016

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2015	RESULTAT DE 2016	RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
Investissement	133 494,39 €	5 731,07 €	48 000,00 €	91 225,46 €
Fonctionnement	128 128,17 €	61 581,82 €		189 709,99 €

Le Conseil Municipal, décide **à l'unanimité** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	280 935,45 €
Affectation obligatoire :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	189 709,99 €

2017-19 Vote des taux des taxes locales

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et de la région de Saverne le 1^{er} janvier 2017, toutes les collectivités sont soumises au régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU).

En séance communautaire du 9 février 2017, les attributions de compensations provisoires, au titre du reversement de la fiscalité, ont été votées. La commune de Reutenbourg percevra **30 117 €**.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les taux des taxes locales pour l'exercice 2017 :

TAXES	TAUX	PRODUITS
- d'habitation	0,47 %	1 473 €
- foncière	2,67 %	6 309 €
- foncière non bâti	10,49 %	2 119 €

Produit Fiscal attendu : 9 901 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux taux des impôts directs locaux.

2017-20 Adoption du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire soumet le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 qui s'établit comme suit :

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	357 516,00	167 806,01
Résultat de Fonctionnement reporté		189 709,99
TOTAL	<u>357 516,00 €</u>	<u>357 516,00 €</u>
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
Section INVESTISSEMENT	340 416,00	249 190,54
Excédent d'investissement reporté		139 225,46
Reste à Réaliser	48 000,00	
TOTAL	<u>388 416,00 €</u>	<u>388 416,00 €</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte **à l'unanimité** le budget primitif 2017 présenté par le Maire, compte tenu du vote des taux d'imposition des impôts directs locaux votés ce jour.

2017-21 Mise aux normes PMR Mairie : choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal 2 propositions d'honoraires d'architectes concernant les travaux de rénovation et de mise aux normes PMR de la mairie.

Emmanuel VOLTZ de Westhouse-Marmoutier : 6,7 % du montant HT (176 800 pour rappel)
TRUMPPF Architectes de Wasselonne : 9,45 du montant HT

Après délibération, le Conseil Municipal retient **à l'unanimité** la proposition de l'architecte VOLTZ Emmanuel.

2017-22 Indemnités des élus : augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de **l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de 1015 à 1022**. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017),
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Or la délibération indemnitaire du 07 avril 2014 faisait référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est donc nécessaire **et il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision** car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (1022 sera remplacé par 1028).

Vu la délibération en date du 07 avril 2014,

Vu l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction,

Vu la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017,

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** la modification de l'indemnité des élus à partir du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Commune de moins de 500 habitants

Indemnité brute

M. GEORGER Frédéric

17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

M. LEHMANN Claude

6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

M. VAUT Patrick

6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2017-23 Reversement à l'AF du produit de la chasse

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** le reversement, comme chaque année, du produit de la chasse à l'Association Foncière de Reutenbourg qui s'élève à 2 000 €.

Cette somme est imputée à l'article 65737 du Budget Primitif 2017.

2017-24 Demandes de subvention

Monsieur le Maire présente aux conseillers des demandes de subventions émanant de :

- AFSEP
- AAPEI région de Saverne
- AMPM 67
- Croix Rouge du canton de Saverne-Marmoutier

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de verser :

- 100 € pour l'association AAPEI région de Saverne
- 250 € pour l'AMPM 67

Les crédits seront imputés à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

2017-25 Divers et informations

a) Amortissement

Afin de régulariser les amortissements des fonds de concours de la salle plurifonctionnelle versés à la CDC du Pays de Marmoutier-Sommerau, le Conseil Municipal décide :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 selon laquelle les subventions d'équipement imputées au chapitre 204 sont obligatoirement amorties selon une durée fixée par l'assemblée délibérante.

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités fixant les cadences maximales à

- cinq ans, lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études
- trente ans, lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations
- quarante ans, lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national
- cinq ans, pour les aides à l'investissement ne relevant d'aucune catégorie

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, fixe les durées d'amortissement comme suit :

N° inventaire	Désignation du bien	Durée	Valeur brute	Compte	Dotation 2017	VNC finale
2041512-2013-01	FDC SP	5 ans	113 200 €	28041512	22 640 €	22 640 €
2041512-2016-01	FDC SP solde	5 ans	25 046,14 €	28041512	5 009 €	20 037,14 €
20415-2012-01	FDC SP	5 ans	141 500 €	28041512	28 300 €	0,00 €
TOTAL					55 949 €	

b) Location SP

Suite à la 1^{ère} foire des artisans et commerçants de Reutenbourg qui s'est déroulée le 2 avril dernier et au vu de l'engouement qu'a suscité cette manifestation, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de ne pas facturer la location de la salle polyvalente aux organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

